**Programme fédéral de recherches Drogues**

**Comité d'accompagnement**

CONCEPT

Le comité d'accompagnement est un forum pour les utilisateurs potentiels des résultats du projet de recherche et d'autres chercheurs. Il sert de caisse de résonance pour les personnes affectées au projet en facilitant l’échange de points de vue entre l’équipe de recherche et d’autres collègues et praticiens. L'expertise autour du sujet de recherche n'est pas exclusivement académique et il est utile de faire se rencontrer les différentes expertises existantes en vue de consolider la qualité du projet et sa traduction dans la pratique.

Chaque recherche a son propre comité d'accompagnement.

COMPOSITION

Le comité d’accompagnement est composé de personnes externes compétentes dans les domaines scientifiques, techniques et/ou fonctionnels du projet. Il intègre des « agents de terrain » (y compris des représentants d’ONG’s et d’autres associations), des chercheurs, des personnes issues de l’administration, etc.

Le nombre de membres qui le composent n’est pas limité mais il est souhaitable d’assurer une participation active des stakeholders importants.

Des personnes issues de pays étrangers peuvent être membres du comité d’accompagnement pour autant que cela soit possible sur le plan pratique (compte tenu des problèmes éventuels de langue, par exemple…). Leurs éventuels frais de transport et/ou de séjour sont à la charge de l’équipe.

La composition définitive du comité est fixée par l’administrateur de programme, sur proposition de l’équipe de recherche qui aide à identifier les membres potentiels du comité d’accompagnement.

La composition du comité peut-être modifiée en accord avec l’administrateur de programme.

MANDAT

Le comité d’accompagnement est essentiellement un organe d'avis qui accompagne, conseille et oriente le projet.

Un moment important de la vie d'un comité concerne la discussion du rapport final. Ce n'est qu'après discussion en comité et après intégration d'éventuelles modifications au document que le rapport est approuvé définitivement par BELSPO, mettant ainsi bonne fin au contrat de recherche.

L’équipe de recherche est supposée tenir compte de l’avis du comité. Quand ceci n’est pas le cas, l’équipe devra se justifier. Cependant, l’administrateur de programme peut prendre pour siennes les dites recommandations ou suggestions et, dans ce cas, les chercheurs sont tenus de les respecter.

En cours de recherche, les publications proposées par l’équipe ne sont autorisées qu’après avis du comité d’accompagnement et accord de l’administrateur du programme.

L’avis du comité d’accompagnement doit être inclus dans les rapports d’activités et les rapports finaux.

FONCTIONNEMENT

1. *Périodicité des réunions*

Ce comité se réunit au moins 1 fois par an et organise son propre fonctionnement (rythme des réunions, production des documents par les équipes, langue de travail…). Il est recommandé de ne réunir les membres du comité que quand une avancée substantielle nécessite d’être mise à l’agenda du comité. En tout cas, il est recommandé de tenir les suivantes réunions:

- une réunion en début de contrat, afin de discuter du projet, d'organiser le suivi par le comité d'accompagnement ;

- une autre en fin de contrat, afin de discuter du rapport final ;

- une ou plusieurs réunions entre-temps, afin d’assurer le suivi optimal des activités.

L’administrateur de programme assure la présidence des réunions et l’équipe de recherche se charge de la rédaction des procès-verbaux. Ceux-ci sont ensuite communiqués à l’administrateur de programme et (après approbation) envoyés aux membres du comité.

1. *Lieu des réunions*

La première et dernière réunion du comité d’accompagnement seront organisées et se dérouleront (sauf indisponibilité des locaux) à la Politique scientifique fédérale. Les réunions restantes seront organisées par l’équipe de recherche, à Bruxelles, dans un endroit à déterminer.

1. *Pièces destinées au comité d’accompagnement*

Afin de faciliter la compréhension et le suivi du projet de recherche, il est conseillé de communiquer des documents lisibles et courts. Ces documents doivent être communiqués suffisamment tôt que pour permettre aux membres d'en prendre connaissance et de les discuter (une semaine en cours de projet, deux semaines pour le rapport final).

L'équipe scientifique se charge de la rédaction des PV des réunions et les communique à BELSPO et aux membres au plus tard dans les deux semaines qui suivent la réunion.

1. *Conditions de confidentialité des résultats de la recherche*

Les documents intermédiaires proposés par l'équipe de recherche ne sont pas supposés être divulgués par les membres du comité d'accompagnement, sauf décision contraire. Le comité, l'équipe et BELSPO prennent les dispositions nécessaires afin d'assurer la confidentialité des débats et des documents qui sont portés à la connaissance du comité.